Estonie: demande d'adhésion

1997/2177(COS) - 04/10/2000 - Résolution intermédiaire adopté du Parlement

En adoptant le rapport de Mme Gunilla CARLSSON (PPE/DE, S) sur l'adhésion de l'Estonie à l'Union par 485 voix contre 10 et 24 abstentions, le Parlement européen constate que ce pays a fait des progrès constants dans sa préparation à l'adhésion et serait l'un des premiers pays candidat à adhérer. Le Parlement constate que l'Estonie remplit les critères de Copenhague et se réjouit de l'adoption de la législation linguistique modifiée, entièrement conforme aux normes internationales et à l'accord européen. Il escompte que les autorités estoniennes appliqueront les dispositions de la loi dans le cadre de mesures globales visant à intégrer les non-citoyens. Pour le Parlement, il faut absolument éviter le cas de figure suivant lequel l'adhésion d'un pays candidat serait retardée par l'incapacité de l'UE de mener à bien ses propres préparatifs pour l'élargissement. Dès lors que le calendrier adopté par le Conseil européen d'Helsinki pour la conclusion de la conférence intergouvernementale et la ratification du traité en résultant doit être respecté. En ce qui concerne les critères de Copenhague, le Parlement constate qu'en matière politique, l'Estonie est un pays stable et que ses institutions garantissent la démocratie, la primauté du droit, les droits de l'homme et la protection des minorités. Il considère l'adoption prochaine par le Parlement estonien (Riigikogu) du programme d'intégration comme un événement important et se félicite que l'Estonie ait ratifié la convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime. Sur le plan économique, le processus de transition économique semble satisfaisant. L'Estonie recourt abondamment aux mécanismes du marché et s'est ralliée à l'OMC. Le Parlement invite le gouvernement estonien à redoubler d'efforts en matière de politique d'emploi et de sécurité sociale et à appliquer la Charte sociale européenne. Dans le domaine agricole, le Parlement constate les effets négatifs sur l'agriculture estonienne de la libéralisation des échanges commerciaux (importation massive de produits agricoles européens à bas prix). Pour le Parlement, la restructuration du secteur agricole doit passer par la diversification des revenus dans les campagnes grâce à l'utilisation adéquate des ressources locales et la production agricole respectueuse de l'environnement. En ce qui concerne l'acquis, le Parlement relève en particulier l'importance de la tâche à accomplir pour satisfaire aux normes environnementales de l'Union européenne et souligne les avantages que présenteraient pour ce pays une adhésion prochaine, dans ce contexte. Des efforts tout particuliers sont attendus dans la partie nord-est du pays, sérieusement endommagée par le traitement de l'uranium et par l'industrie de l'huile de schiste. D'autres efforts sont attendus dans le domaine de la lutte contre la drogue, la corruption et le crime organisé. À cet égard, le Parlement suggère la mise en place de structures de coopération ad hoc avec EUROPOL. Le Parlement se dit également favorablement impressionné parles capacités administratives de l'Estonie, alors que ce pays fait face à une pénurie de fonctionnaires. Enfin, le Parlement insiste sur l'association de l'Estonie à la stratégie européenne engagée dans la zone Baltique et demande une étude sur la manière d'assurer une coopération interrégionale associant les républiques baltes, la Pologne et la région russe de Kaliningrad.